

HARCELEMENT SEXUEL

LIEUX RESSOURCES / ADRESSES UTILES

Service de **médecine préventive** | SUMPS
Université de Strasbourg

Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (Sumps)

6 rue de Palerme - 67000 Strasbourg

03 68 85 50 24

@ sumps@unistra.fr

www.sumps.unistra.fr

www.facebook.com/sumps.unistra

Médecins et infirmières reçoivent les étudiants à leur demande et lors des situations d'urgence. Ils repèrent leurs signes de souffrance et les orientent. Les étudiants, victimes ou témoins y reçoivent des conseils sur la contraception, pilule du lendemain, dépistage anonyme et gratuit et sans rendez-vous. L'équipe du Sumps les accueillent, les informent et les soutiennent. Les médecins et les infirmières sont liés au secret médical.



C.A.M.U.S.

Centre d'accueil médico-psychologique universitaire de Strasbourg (Camus)

6 rue de Palerme - 67000 Strasbourg

03 88 52 15 51

@ camus@unistra.fr

www.camus67.fr

Psychiatres ou psychologues reçoivent les étudiants en entretien individuel sur rendez-vous. Ils assurent le bilan, le suivi ou l'orientation des victimes ou des témoins vers d'autres professionnels ou structure si besoin. Les psychologues et les psychiatres sont liés au secret médical.

Université
de Strasbourg

Médecine de prévention du personnel de l'Université de Strasbourg

secrétariat : 03 68 85 15 03 (Esplanade) / 86 37 (Illkirch)

@ service.medical@unistra.fr

Médecins et infirmier-e-s reçoivent à leur demande les personnels de l'université, repèrent leurs symptômes cliniques et signes de souffrance, les écoutent, les conseillent et les orientent. Ils sont liés au secret médical. Le médecin de prévention peut alerter l'employeur.

psychologue du travail : 03 68 85 12 50 @ psychologuedutravail@unistra.fr

La psychologue du travail reçoit les personnels de l'université lorsqu'ils se sentent victimes de harcèlement. Elle prodigue une écoute bienveillante propre à ce type de circonstances et aide la victime à dépasser les craintes et tabous qui caractérisent ces situations. Elle est liée au secret professionnel. Avec l'accord de la victime, la psychologue du travail pourra alerter l'établissement afin que des mesures institutionnelles soient prises.



Service social des personnels de l'Université de Strasbourg

assistante sociale : 03 68 85 56 05 @ angele.peter@unistra.fr

L'assistante sociale reçoit les personnels de l'université à leur demande, les écoute et les accompagne dans la recherche de solutions, les oriente vers les dispositifs adéquats. Elle est liée au secret professionnel. Elle peut se déplacer à domicile.

D'autres structures de l'Unistra peuvent être destinataires d'alerte



La Direction des Ressources Humaines (pour le personnel) @ drh-bureau-carrieres@unistra.fr

Le médiateur @ mediateur@unistra.fr

Le médiateur reçoit les demandes des étudiants et des personnels de l'université qui, après avoir effectué les démarches appropriées auprès des structures concernées de l'université n'ont pas trouvé de solution satisfaisante au problème qu'ils rencontrent. Le médiateur exerce un rôle de conseil et d'assistance.

La Mission Egalité @ egalites-diversite@unistra.fr

Le Service des Affaires Juridiques @ saj@unistra.fr

LIEUX RESSOURCES / ADRESSES UTILES HORS de l'UNIVERSITÉ



Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous)

1 quai du Maire Dietrich - 67000 Strasbourg

03 88 21 28 48

@ secretariat.social@crous-strasbourg.fr

www.crous-strasbourg.fr/aides-sociales/rencontrez-assistante-sociale/

leplanning familial 67 **Planning familial**

13 rue du 22 Novembre (entrée rue Hannong) - 67000 Strasbourg (03 88 32 28 28)

6 rue du cygne - 67800 Bischheim (03 88 33 09 15)

@ mfpf67@wanadoo.fr

<http://67.planning-familial.org>

LIENS UTILES



CLASCHES est une association féministe de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur. CLASCHES est une association d'étudiant·e·s. Elle entend :

- contribuer à rendre visible une réalité trop souvent occultée ;
- partager des outils, afin d'aider les victimes à témoigner, réagir, et ne pas se laisser faire !

<http://clasches.fr/>



L'AVFT est une association féministe autonome qui défend les droits au travail et à l'intégrité de la personne. Elle a pour champ d'action et de réflexion toutes les formes de violences contre les femmes, bien qu'elle se soit spécialisée dans la dénonciation des violences sexistes et sexuelles au travail.

<http://www.avft.org/>



STOP-harcèlement-sexuel

Site du Ministère de la justice et du Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. "Harcèlement sexuel : désormais la loi vous protège"

<http://stop-harcèlement-sexuel.gouv.fr/>

NUMEROS D'ECOUTE



SOS aides aux habitants

- Association regroupant des juristes spécialistes du droit pénal, des travailleurs sociaux et des psychologues pour accompagner les victimes. Elle écoute et informe les victimes sur leurs droits, les accompagnent tout au long de leur démarche juridique ou psychologique.



Permanence téléphonique de l'AVFT

- AVFT - Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail

DOCUMENTATIONS UTILES



Le Guide de CLASCHES sur le harcèlement sexuel dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Guide pratique pour s'informer et se défendre

<http://tinyurl.com/clasches>



Le Vade-Mecum de l'ANEF, la CPED et CLASCHES sur le harcèlement sexuel dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Vade-Mecum à l'usage des établissements, où composantes et services de l'université trouvent des conseils pour mettre en place une démarche contre le harcèlement sexuel.

Les chapitres 1 (identifier) et 5 (prendre acte) de l'édition 2017 peuvent intéresser tous les acteurs de l'université.

<http://www.anef.org/wp-content/uploads/2017/03/VademecumHS-web.pdf>

Le site dédié de l'UNISTRA

<https://www.unistra.fr/index.php?id=harcelement>



Vie pratique > [Sexisme et harcèlement sexuel à l'Université de Strasbourg](#)

Sexisme et harcèlement sexuel à l'Université de Strasbourg

« Parlez-en ! Ne restez pas seules, dans le silence »

L'université n'est à l'abri ni du harcèlement sexuel ni des violences sexistes ou homophobes. L'Université de Strasbourg n'accepte pas ces situations. Voici quelques premiers éléments de repère pour vous permettre d'agir ou de réagir, que vous soyez témoin ou victime.

✓ Comment se définissent les violences sexistes et le harcèlement sexuel ?

✓ Que faire si je suis victime ou témoin ?

✓ Documentation utile